

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 mars 2023**

**Délibération n° 2023-1584**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

**Conseil du 27 mars 2023****Délibération n° 2023-1584**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

Depuis 2005, la Métropole de Lyon apporte son soutien à l'association Pignon sur rue, connue sous le nom de Maison du vélo de Lyon, qui a pour objet de faire la promotion du vélo et de la marche sur le territoire métropolitain afin de faciliter et donner envie aux Grand Lyonnais d'utiliser les modes actifs dans leurs déplacements quotidiens.

**I - Objectifs**

La Métropole souhaite construire et donner aux habitantes et habitants les moyens d'une transition écologique exemplaire, en poursuivant, notamment, la mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le dérèglement climatique et la réorientation des politiques de déplacements, en faveur des transports en commun et des mobilités actives ou partagées.

Afin de réduire les externalités négatives (pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace public, congestion, insécurité, etc.) engendrées par les modes de déplacement individuels et motorisés, la Métropole se donne les moyens d'encourager les modes de déplacement les plus vertueux.

Ainsi, en complément des investissements réalisés dans les infrastructures cyclables et les services dédiés à la pratique du vélo, il est nécessaire d'investir dans la sensibilisation et dans l'accompagnement aux changements de pratiques de mobilité pour ancrer le report modal dans la durée.

La présente délibération définit le cadre de l'attribution d'une subvention au profit de l'association Pignon sur rue afin de mettre en œuvre un programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2023.

**II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022**

Par délibération du Conseil n° 2022-0991 du 14 mars 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2022.

Le bilan des actions de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Métropole, menées au cours de l'année 2022, a permis de toucher un large public à travers différents leviers :

- l'information *via* un point info mobilité et un accueil permanent dans les locaux de l'association où 1 200 personnes ont pu être conseillées et 720 personnes ont pu bénéficier d'un des services proposés (prêt de matériel diagnostic d'autoréparation, marquages Bicycode),

- la sensibilisation du grand public, malgré les restrictions liées aux conditions sanitaires, à travers l'organisation d'événements tels que les véloparades thématiques, des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques (partage de l'espace, éclairage) et la convergence vélo, auxquels plus de 1 500 personnes ont participé et des actions pour faciliter l'acquisition de vélos d'occasion avec l'organisation de 2 bourses aux vélos,

- l'accompagnement au changement de pratiques auprès de différents publics avec :

- . une vélo-école adulte qui accueille des habitants de toute la Métropole (210 élèves en 2022),
- . des actions de formation au savoir rouler dans les collèges,
- . la mise en place de 2 lignes de vélobus,
- . le suivi des pédibus avec, notamment, la mise en place de 2 nouvelles lignes en 2021,
- . des interventions auprès des associations d'entreprises et la tenue de 9 stands d'animation auprès des salariés.

L'association a proposé une palette d'actions pour valoriser la pratique des modes actifs, transmettre les bons réflexes et conseiller aux bonnes pratiques en matière de circulation à vélo tout en veillant à une approche du partage de la route entre les différents usagers, malgré la remise en cause de certains événements du fait du contexte sanitaire. Les activités d'accompagnement au changement de pratique visent 3 publics principaux : adultes, enfants et employeurs.

Pour les adultes, la vélo-école des particuliers a permis de former 210 élèves en 2022, grâce à 2 niveaux de pratiques et une vingtaine de moniteurs bénévoles actifs. Les élèves bénéficient de tarifs avantageux, ce qui permet à toutes et tous de se former à la pratique du vélo (apprentissage de l'équilibre, de la maniabilité et de la circulation en milieu urbain).

Dans les collèges, 50 demi-journées de sensibilisation ont été organisées auprès de plus de 450 élèves.

Pour les enfants, l'année 2022 a permis la mise en place d'un livret mobilité scolaire en lien avec Apieu Mille-Feuille ainsi que la réalisation d'un webinaire à destination des communes.

Pour les employeurs, des actions de sensibilisation et d'information ont été menées durant l'année, sous forme de 10 stands (1<sup>er</sup> niveau d'information) ou de conseils personnalisés. De plus, la Maison du vélo est la porte d'entrée pour le challenge mobilité. Sur le territoire de la Métropole, 380 établissements se sont inscrits.

### III - Programme d'actions pour l'année 2023

Le soutien de la Métropole à l'association Pignon sur rue, pour l'année 2023, se traduira par le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant similaire aux années précédentes permettant de poursuivre ses activités de promotion des modes actifs en ciblant les axes suivants :

- informer le grand public en renseignant et en accompagnant les visiteurs au point info mobilité (mise à disposition de supports d'information, prêt de matériel, formation à l'autoréparation),
- sensibiliser les pratiquants en lien avec les partenaires (Keolis, police municipale) aux bonnes pratiques,
- organiser des événements à destination des habitants de l'ensemble du territoire (convergence vélo, véloparades, bourses aux vélos),
- accompagner aux changements de pratique à travers la vélo-école et des formations d'apprentissage pour différents niveaux,
- poursuivre l'accompagnement et la sensibilisation auprès des publics spécifiques (salariés et scolaires).

Le coût prévisionnel du programme d'actions s'élève à 191 600 € TTC. Le montant des dépenses subventionnables est de 151 600 € TTC.

### IV - Plan de financement 2023

Recettes (en €)		Dépenses (en €)	
subventions			
Métropole	120 000	salaires et charges	113 100
Région	5 000		
État	1 000		
Communes (Ville de Lyon)	600		
<i>Sous-total</i>	<i>126 600</i>	<i>Sous-total</i>	<i>113 100</i>

Recettes (en €)		Dépenses (en €)	
ventes de prestations	23 000	loyer et assurances	27 500
adhésions, participations, dons	2 000	achats et fournitures	8 300
		frais de déplacement et de services extérieurs	2 700
<i>Sous-total</i>	<i>25 000</i>	<i>Sous-total</i>	<i>38 500</i>
contributions volontaires en nature (bénévolat)	40 000	emploi et contributions volontaires en nature (bénévolat)	40 000
<i>Sous-total</i>	<i>40 000</i>	<i>Sous-total</i>	<i>40 000</i>
<b>Total</b>	<b>191 600</b>	<b>Total</b>	<b>191 600</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 120 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Pignon sur rue définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 120 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P08O5831, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 72 000 € en 2023,
- 48 000 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 29 mars 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301220-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------